

COPIE


 DMF B
 Département militaire

ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

LE COMMANDANT EN CHEF
DE L'ARMÉEDER OBERBEFEHLSHABER
DER ARMEEIL COMANDANTE IN CAPO
DELL'ESERCITO

No. 8559

Q.G.A., 11.9.44.

Personnel - Secret.
 Au Chef du Département militaire fédéral,
 Monsieur le Conseiller fédéral Kobelt,
B E R N E.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le développement des opérations sur les théâtres de guerre avoisinants, le déclenchement vraisemblable, imminent ou prochain, d'une entreprise de grand style contre la trouée de Belfort, m'ont incité à prescrire un regroupement partiel du dispositif de l'Armée.

Cette mesure est en cours d'exécution.

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous, pour votre information personnelle, ses caractéristiques principales, en procédant de l'avant à l'arrière :

1) Zone située entre la frontière géographique et la couverture frontière :

En dehors du Mendrisiotto, du nord du canton de Schaffhouse et du canton de Genève, où vous connaissez les mesures que nous avons prises, les zones essentiellement menacées sont :

- Bâle, où le dispositif va être regroupé en vertu du principe suivant : il s'agit, avant tout, d'interdire que des forces étrangères ne s'emparent, sous quelque forme que ce soit - attaque d'envergure ou coup de main local - des quatre ponts suisses franchissant le Rhin, et d'en couvrir les destructions préparées au moyen d'un régiment renforcé érigé en un solide point d'appui.

- L'Ajoie, où il s'agit de s'opposer à toute tentative de pénétration, à partir de la frontière; mais en veillant, dans le cas d'une attaque en force, à ne pas laisser attirer l'Armée dans une bataille qui risquerait d'absorber des troupes indispensables ailleurs, sur les positions essentielles.



Cette mission est dévolue à la Br.L. 2, que je fais renforcer, à cet effet, notamment au moyen d'éléments anti-chars.

2) Frontière militaire proprement dite :

Les troupes de couverture frontière occupent, sur le front ouest, avec leurs effectifs complets ou presque, leurs positions normales, les réintégrant lorsqu'elles en ont été écartées; forment, sur les autres fronts, des bouchons barrant les principales voies de pénétration, avec la moitié, environ de leurs /
effectifs.

3) Zone dévolue au gros de l'armée de campagne :

- Un C.A., le 2., est porté en avant, en position d'attente, à proximité des secteurs à occuper, dans la zone qui paraît menacée, soit en arrière du front Bâle - Ajoie, à raison :

- d'une division, la 8., entre la Frenke et la Birse, et notamment sur le plateau de Gempen;
- d'une division, la 4., dans la cuvette de Délémont;
- d'une brigade légère, la 1., sur la Birse de Laufon;

- Un autre C.A., le 1., va stationner en position d'attente dans la région du Seeland et de l'Aare, entre Morat - Soleure, prêt à être engagé dans le Jura. Ce C.A. pourrait aussi, le cas échéant, faire front au sud-ouest.

Les réserves d'armée immédiatement disponibles comportent : une division, la 7., et une brigade légère, la 3., maintenues dans leurs stationnements actuels et prêtes entr'autres, s'il le fallait, à intervenir dans telle zone frontière dont la défense devrait être étoffée.

4) Les fronts nord, est et sud sont occupés par 50 % des troupes frontière, à l'exception des zones, rappelées plus haut, extérieures aux positions de la couverture frontière, qui sont traitées en cas particuliers.

L'E.M. du 3. C.A., chargé de la défense du front sud, étudie, selon les directives du Commandement de l'Armée, les modalités d'un renforcement partiel de ce front, à toute éventualité.

5) Dans le réduit, j'ai ramené au minimum les éléments nécessaires à la garde des voies ferrées et des installations principales

6) Je dispose enfin de forces appartenant aux deux catégories suivantes, susceptibles, soit d'être engagées sur tel front, soit de fournir des réserves générales :

a) éléments immédiatement disponibles : l'E.M. du 4.C.A., 2 rgt. d'aviation, la D.C.A. affectée à la protection de la neutralité aérienne;

b) éléments non mobilisés : 3 divisions, les 2., 5. et 6., les forces mobiles des brigades montagne et de Sargans, 2 rgt. d'aviation et le solde de la D.C.A.

L'activité des troupes, caractérisée par une série d'exercices et de manoeuvres montés depuis une dizaine de jours, reprendra, pour autant que la situation l'autorisera, dès que le regroupement sera achevé.

En résumé, tout en rapprochant d'une zone d'intervention éventuelle située plus près de la frontière une part importante des forces de l'armée de campagne, ce dispositif regroupé réalise une concentration plus accentuée de l'ensemble et assure des possibilités de manoeuvre assez larges. Je me prépare à lui apporter les variantes qu'appellerait la situation, et me réserve de vous demander, le cas échéant, les nouvelles mises sur pied qui s'avèreraient nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Général :
sig. GUI SAN

Copie au Chef E.M.G.A.